



# Le 30 Juin et le 7 juillet : réduire les risques, c'est voter !

Aux élections européennes du dimanche 9 juin, **l'extrême droite a récolté 37% des voix**. Cette situation inquiétante n'est pas spécifique à la France, cette progression a pu s'observer dans la plupart des pays d'Europe. Mais derrière ce score se cache en réalité l'abstention. En effet, près de **50% des citoyen·nes n'ont pas voté**. Ces élections ont également été l'occasion de la débâcle de Macron suite à laquelle il a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale.

**Nous nous retrouvons donc avec des élections législatives le 30 juin et le 7 juillet.**

## Le risque d'un gouvernement d'extrême-droite est réel

D'après les premiers sondages, il est possible que nous nous retrouvions à l'issue de ces élections avec **une majorité de député·es du Rassemblement National (RN) et donc un gouvernement d'extrême-droite**. Une cohabitation entre l'extrême-droite et Macron, c'est l'assurance d'une répression policière accrue et de plus en plus d'atteintes aux libertés individuelles. De nombreux **espaces de liberté**, qui prônent des **valeurs d'inclusion et d'autogestion** risquent d'être **violemment remis en question**.

Parmi ceux-ci, **celui qui nous tient particulièrement à cœur : la Free-Party.**

## De graves conséquences pour la free-party

Une forte **répression policière** s'abat depuis de nombreuses années **sur notre mouvement**. C'est même **un élu du RN, Thierry Mariani, qui est à l'origine de la loi anti-free-party votée en 2001** : le fameux amendement Mariani qui autorise les saisies de matériel.

Rien qu'en 2023, ce sont plus de 1178 arrêtés préfectoraux, 45 saisies de matériel de sonorisation. **La réalité de la répression c'est qu'elle mutile les nôtres comme à Redon, qu'elle tue les nôtres comme à Nantes.**

Nous ne pouvons que craindre **l'augmentation de la répression** si l'extrême droite arrive au pouvoir.

## La Fête Libre déjà attaquée en Italie

Pour le vérifier, pas besoin d'aller très loin : **en Italie**, après l'accession au pouvoir de Giorgia Meloni, qui se revendique elle-même comme fasciste, le mouvement free-party a connu une répression sans précédent. En effet, dès son arrivée au pouvoir **le gouvernement de Meloni à promulgué un décret** qui punit l'organisation de rassemblements de plus de 50 personnes avec une "invasion" de terrain par une peine de prison de 3 à 6 ans, accompagnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. **Ce décret vise spécifiquement les Free-Party** et a été revendiqué comme tel par les fascistes.

## Un parti politique anti rap et techno

D'ailleurs, jusqu'en 2014 dans les programmes des candidats du Front National (FN) pour les municipales, il était écrit noir sur blanc qu'ils **supprimeront les subventions pour les artistes et festivals rap ou techno** car « ce ne sont pas des expressions musicales ». Ce qui s'est d'ailleurs soldé par l'annulation par des maires FN de plusieurs festivals de techno comme l'Amne'zik. Rappelons également que Jordan Bardella s'est clairement positionné contre les teufeur·euses durant la free-party de Lieuron, en décembre 2020, en fustigeant l'État qui "plie devant 2500 punks à chiens" réunis pour faire la fête.

Vous l'avez compris, en cas de gouvernement d'extrême-droite le 7 juillet, la répression qui s'abat déjà sur la Free-Party deviendra étouffante.

**Pour préserver les espaces autogestionnaires qui nous sont si chers, le 30 juin et le 7 juillet, je réduis les risques : je vais voter contre l'extrême-droite et ses alliés 🗳️**



## Les enjeux de ces élections te touchent et tu veux porter cette cause plus loin ?

- ✓ Tu peux sensibiliser le groupe de pote avec qui tu vas en tawa et tout ton entourage.
- ✓ Partage en masse ce communiqué sur les réseaux.
- ✓ Tu peux rejoindre les manifestations massives contre l'extrême droite qui ont lieu régulièrement partout en France.

### Quelques conseils pour voter ou donner sa procuration de vote

#### 👉 Comment vérifier que tu es bien inscrit·e sur les listes et ton bureau de vote ?

Tu peux vérifier ton statut électoral via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

#### 👉 Tu n'es pas disponible aux dates des élections (teuf, vacances...) ou que tu n'as pas d'adresse fixe.

Tu peux faire une procuration à une personne de confiance (pas ton oncle raciste 😊). Tu as juste à suivre les démarches indiquées sur ce site : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

**i** *Essaye de faire ta procuration au plus vite et surtout choisis quelqu'un·e en capacité de voter dans TON bureau de vote.*

#### 👉 Tes copains ne sont pas disponibles pour voter, combien de procuration peux-tu prendre ?

Attention, c'est UNE seule procuration par personne !

#### 👉 Ton ami·e t'a fait une procuration, où dois-tu voter pour lui/elle ?

Il faut te rendre dans SON bureau de vote.

**i** *Pense bien à le lui demander avant d'accepter la procuration.*

#### 👉 Tu n'as pas de carte électorale, est-ce que tu peux quand même voter ?

Absolument, une pièce d'identité suffit.

**i** *L'inverse ne fonctionne pas, une carte électorale doit nécessairement être accompagnée d'une pièce d'identité.*

#### 👉 Ta pièce d'identité n'est plus valide, comment faire pour voter ?

Les CNI et passeport périmés sont recevables jusqu'à 5 ans après leur date de péremption pour voter !

**i** *Si tu n'as ni CNI, ni passeport, tu peux également présenter ton permis de conduire VALIDE, une carte vitale ou encore d'autres documents cités ici :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>

#### 👉 Tu as déménagé récemment ou l'adresse à laquelle tu es inscrit·e se situe loin de ton lieu de vie actuel ?

Tu as encore le temps de faire les démarches afin de changer de bureau de vote sur ce site (c'est très rapide) :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372)